



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, à quatorze heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à l'auditorium La Muse à Bressols, sous la présidence de Robert DESCAZEAUX, son Président.

#### Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE-LAGARDE	M. BOURDONCLE	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUCAMVILLE	M. PECH
AUTERIVE	Mme DELPONT	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BEAUPUY	M. AUBERGER
BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE	BIOULE	M. FLAUJAC
BOUDOU	M. FIELDS	BOUILLAC	M. GARDE
BOURRET	M. DUSSAUX	BRASSAC	M. AJAS
BRESSOLS	M. IBRES	CAMPAS	M. ASTOUL
CANALS	M. PURCHA	CASTELMAYRAN	M. OLLINO
CASTELSARRASIN	M. BENECH	CAUMONT	M. COSTES
CAYLUS	M. SERVIERES	CAYRIECH	M. DONNADIEU
CAZALS	M. ESPINOSA	CORBARIEU	M. GAYRAL
CORDES TOLOSANNES	M. CITRON	COUTURES	M. GARRIGUES
CUMONT	M. FAURE	DIEUPENTALE	Mme CUSTODY
DUNES	M. MORELLINI	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESCATALENS	M. BAZIN	ESCAZEAUX	M. DUILHE
ESPINAS	M. FERAL	FABAS	M. POZZA
FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND	FENEYROLS	M. BIGET
GARGANVILLAR	M. DESCAZEAUX	GASQUES	M. LETOURMY
GENSAC	Mme FABAROL	GIMAT	M. DIANA
GINALS	M. CADILHAC	GOLFECHE	M. WALASZEK
GRAMONT	M. SERRES	GRISOLLES	M. MARTY
LABARTHE	M. NOUGAYREDE	LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE
LACOUR ST PIERRE	Mme PIZINI	LAFRANÇAISE	M. SEGONNE
LAMAGISTERE	M. DOUSSON	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LAPENCHE	M. VAN GYSEL	LARRAZET	Mme SOBOL
LA SALVETAT BELMONTET	M. LASFARGEAS	LAUZERTE	M. PIERASCO
LE PIN	M. JEAN	LES BARTHES	M. PLANTADE
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	MALAUSE	M. VILLA
MANSONVILLE	M. BERTHET	MARIGNAC	M. BUSO
MARSAC	M. BECBC	MAS-GRENIER	M. ESTANOVE
MEAUZAC	M. SALITOT	MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. SAHUC	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE	MONTASTRUC	M. MALMON
MONTAUBAN	Mme BERLY	MONTBARTIER	M. GRADIT
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. SOULIE	MONTESQUIEU	M. LOUSSERT
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTGAILLARD	M. SALOMON
MONTJOI	M. BRUEL	MONTRICOUX	M. BOUISSET
NEGREPESSE	M. TOURREL	PERVILLE	M. VIGROUX
PIQUECOS	Mme CASTAGNE	POMPIGNAN	M. RIBES
POUPAS	M. KENDALL	PUYCORNET	Mme PUJOL
PUYLAROQUE	M. BELON	ROQUECOR	M. DECAUNES
SEPTFONDS	M. RONCHI	SERIGNAC	M. GIAVARINI
SISTELS	M. QUARGENTAN	ST AIGNAN	Mme BENVEGNO
ST AMANS DU PECH	M. MERLY	ST CIRICE	M. TRAMUZZI
ST CIRQ	M. BAILLS	ST CLAIR	M. VERBRUGGE
ST GEORGES	M. PAGES	ST MICHEL	Mme TREUILHE
ST NAUPHARY	M. LACAM	ST NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST PROJET	M. PISANI
ST VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT	TOUFFAILLES	M. LAFAGE
VAISSAC	M. DELMAS	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VARENNES	M. CARRASCO	VAZERAC	M. LESTRADE
VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC	VIGUERON	M. COUDERC
VILLEBRUMIER	M. ASTOUL	VILLEMADÉ	M. LABRUYERE

Délégués excusés :

ANGEVILLE	M. LABORIE	AUTY	M. CRAIS
BALIGNAC	M. DUPONT	BARDIGUES	M. DUPOND
BARRY D'ISLEMADE	M. PORTAL	BELVEZE	M. PRADALIE
BESSENS	M. GIMBREDE	BOULOC EN QUERCY	M. MONTAGNAC
BOURG DE VISA	M. MEYER	BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE
CASTANET	M. ROUX	CASTELFERRUS	M. DUPUY
CASTELSAGRAT	M. DONZELLI	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	CAYRAC	Mme DAMAGGIO
CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
DONZAC	M. SOPETTI	ESPALAIS	M. MOLLE
ESPARSAC	M. GUIRBAL	FAJOLLES	M. MIRAMONT
FAUDOAS	M. DUPONT	FINHAN	M. DUBEROS
GARIES	M. TONIN	GENEBRIERES	M. ESCALETTE
GLATENS	M. RENARD	GOAS	M. BAQUE
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT	LABASTIDE DE PENNE	M. BONESTEVE
LABASTIDE ST PIERRE	M. OLIVIER	LABOURGADE	M. SAMAIN
LACAPELLE LIVRON	M. FRAYSSE	LAFITTE	M. MASSON
LAGUEPIE	M. SEMPER	LAMOTHE CUMONT	M. THAU
LAVAURETTE	M. PASSE DAT	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN	LEOJAC	M. QUATRE
LE CAUSE	M. COUREAU	LIZAC	M. GARGUY
LOZE	M. FAUCON	MAUBEC	M. DAYREM
MAUMUSSON	M. FAUX	MERLES	M. HOZJAN
MIRABEL	Mme LINTRUISEUR	MOISSAC	M. HENRYOT
MONCLAR DE QUERCY	M. GOURMANEL	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTAIN	M. DELLUC	MONTALZAT	M. CRABIE
MONTBARLA	M. CHERON	MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS
MOUILLAC	M. ROMANO	NOHIC	M. SAVIGNAC
ORGUEIL	M. PUJOL	PARISOT	M. CHEVALERIAS
POMMEVIC	M. DELACHOUX	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	M. BREIL
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY	PUYLAGARDE	M. GILLES
REALVILLE	M. MOURGUES	REYNIES	M. DABOUST
SAUVETERRE	M. BELVEZE	SAVENES	M. DE TARRAGON
ST AMANS DE PELLAGAL	M. AURIENTIS	ST ANTONIN NOBLE VAL	Mme MILLE
ST ARROUMEX	M. DELLAC	ST BEAUZEIL	M. POST
ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE	ST JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX
ST LOUP	Mme CRESSON	ST PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST SARDOS	M. FENIE
ST VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC	STE JULIETTE	M. GIBERT
TREJOULS	M. CORRECH	VALEILLES	M. CREHEN
VAREN	M. CANTALOUBE	VERDUN SUR GARONNE	M. TUYERES
VERLHAC TESCOU	Mme EMP TAZ		

**Pouvoirs à :** Mme DELPONT (AUTERIVE) pour Mme DESHURAUD (CAZES MONDENARD)  
M. FAURE (CUMONT) pour M. BAQUE (CUMONT)  
M. MORELLINI (DUNES) pour M. DUPONT (BALIGNAC)  
M. FERAL (ESPINAS) pour M. MOLLE (ESPALAIS)  
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. QUATRE (LEOJAC)  
M. WALASZEK (GOLFECH) pour M. GUIRBAL (ESPARSAC)  
M. BERTHET (MANSONVILLE) pour M. DELACHOUX (POMMEVIC)  
M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)  
M. MALMON (MONTASTRUC) pour M. LINTRUISEUR (MIRABLE)  
Mme BERLY (MONTAUBAN) pour M. GOURMANEL (MONCLAR DE QUERCY)  
M. LANDOU (MONTFERMIER) pour M. CRABIE (MONTALZAT)  
M. BOUISSET (MONTRICOUX) pour M. BENOIS (MONTAGUDET)  
M. BELON (PUYLAROQUE) pour M. MOURGUES (REALVILLE)  
M. MERLY (ST AMANS DU PECH) pour M. CREHEN (VALEILLES)  
M. GRILLAT (ST VINCENT D'AUTEJAC) pour M. AURIENTIS (ST AMANS DU PECH)  
Mme. TREUILHE (ST MICHEL) pour M. DABOUST (REYNIES)  
M. BOYE (ST NICOLAS DE LA GRAVE) pour M. MALLEVIALLE (ST PAUL D'ESPIS)  
M. BAYLAC (VERFEIL SUR SEYE) pour M. CANTALOUBE (VAREN)

**Membres en exercice : 195**

**Membres présents : 112**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 18**

**Assistaient également à la séance :**

M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,  
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint,  
M. FAYOL, Conseiller Collectivités territoriales GRDF  
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,  
et l'ensemble du personnel du SDE 82

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2018

---

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 29 novembre 2018 dans la salle des fêtes de Valeilles.


Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 20 février 2019.

### DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 29 novembre 2018. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de de Valeilles, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

### Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE LAGARDE	M. BOURDONCLE	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUTERIVE	Mme DELPONT
AUTY	M. RATIE	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BEAUPUY	M. AUBERGER
BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE	BELVEZE	M. PRADALIE
BIOULE	M. RICARD	BOUDOU	M. FIELDS
BOURG DE VISA	M. MEYER	BOURRET	M. DUSSAUX
BRASSAC	M. AJAS	CAMPSAS	M. ASTOUL
CASTANET	M. ROUX	CASTELFERRUS	M. DUPUY
CASTELMAYRAN	M. OLLINO	CASTELSAGRAT	M. DONZELLI
CAUMONT	M. COSTES	CAZALS	M. MONTANE
CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD	CORBARIEU	M. GAYRAL
CORDES TOLOSANNES	M. CITRON	COUTURES	M. GARRIGUES
CUMONT	M. FAURE	DIEUPENTALE	Mme CUSTODY
DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT	ESCAZEUX	M. DUILHE
ESPARSAC	M. GUIRBAL	ESPINAS	M. FERAL
FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND	GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX
GASQUES	M. LETOURMY	GINALS	M. CADILHAC
GOAS	M. BAQUE	GOLFECH	M. DEPASSE
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT	GRAMONT	M. SERRES
GRISOLLES	M. MARTY	LABARTHE	M. RESSIJAC
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE
LAMAGISTERE	M. DOUSSON	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LAPENCHE	M. VAN GYSEL	LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS
LAUZERTE	M. PIERASCO	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LAVIT DE LOMAGNE	Mme FALGAYRAS	LEOJAC	M. QUATRE
LE PIN	M. JEAN	LES BARTHES	M. MAGNAC
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	LIZAC	M. GUMIERO
MALAUSE	M. VILLA	MANSONVILLE	M. BERTHET
MARIGNAC	M. BUSO	MARSAC	M. BECBEC
MAS-GRENIER	M. LONGAGNE	MEAUZAC	M. SALITOT
MIRABEL	Mme LINSTRISEUR	MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. SAHUC	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS	MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE
MONTAIN	M. DELLUC	MONTASTRUC	M. MALMON
MONTAUBAN	Mme BERLY	MONTBARTIER	M. BALADIE
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. MASSALOUP	MONTESQUIEU	Mme FEAU
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTJOI	M. BRUEL
MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS	MONTRICOUX	M. BOUISSET
MOUILLAC	M. ROMANO	PARISOT	M. CASTELNAU
PERVILLE	M. VIGROUX	POMMEVIC	M. DELACHOUX
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY	PUYLAROQUE	M. BELON
REALVILLE	M. MOURGUES	REYNIES	M. DABOUST
ROQUECOR	M. VILLENEUVE	SERIGNAC	M. GIAVARINI
ST-AIGNAN	Mme BENVEGNI	ST-AMANS DU PECH	M. DOUMERGUE
ST-ARROUMEX	M. DELLAC	ST-BEAUZEIL	M. GUINGAL
ST-CIRICE	M. TRAMUZZI	ST-CLAIR	M. VERBRUGGE
ST-MICHEL	Mme TREUILHE	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-PROJET	M. ESTRISPEAU	ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT
TOUFFAILLES	M. BARREAU	TREJOULS	M. CORRECH
VALEILLES	M. CREHEN	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VAREN	M. CANTALOUBE	VARENNES	M. CARRASCO
VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC	VIGUERON	M. COUDERC
VILLEBRUMIER	M. ASTOUL	VILLEMADE	M. LABRUYERE

## AR PREFECTURE

082-258200575-20190228-DCS20190228\_01-DE  
Regu le 01/03/2019**Délégués excusés :**

ANGEVILLE  
 BESSENS  
 BOULOC EN QUERCY  
 CANALS  
 CAUSSADE  
 CAYRIECH  
 DONZAC  
 ESCATALENS  
 FABAS  
 FAUDOAS  
 FINHAN  
 GENE BRIERES  
 GLATENS  
 LABASTIDE ST-PIERRE  
 LACAPELLE LIVRON  
 LAFITTE  
 LAGUEPIE  
 LAVAURETTE  
 LOZE  
 MAUMUSSON  
 MOISSAC  
 MONTALZAT  
 NOHIC  
 POMPIGNAN  
 PUYCORNET  
 SAVENES  
 ST-ANTONIN NOBLE VAL  
 ST-ETIENNE DE TULMONT  
 ST-JEAN DU BOUZET  
 ST-PORQUIER  
 ST-VINCENT LESPIJNASSE  
 VAISSAC  
 VAZERAC

M. LABORIE  
 M. GIMBREDE  
 M. MONTAGNAC  
 M. PURCHA  
 M. DUJOLS  
 M. DONNADIEU  
 M. SOPETTI  
 M. BAZIN  
 M. POZZA  
 M. DUPONT  
 M. DUBEROS  
 M. ESCALETTE  
 M. RENARD  
 M. OLIVIER  
 M. FRAYSSE  
 M. MASSON  
 M. SEMPER  
 M. PASSE DAT  
 M. FAUCON  
 M. FAUX  
 M. HENRYOT  
 M. CRABIE  
 M. SAVIGNAC  
 M. RIBES  
 Mme PUJOL  
 M. DE TARRAGON  
 Mme MILLE  
 M. AUFRERE  
 M. TASSIAUX  
 M. PREVEDELLO  
 Mme GARRIC  
 M. DELMAS  
 M. VEYRAC

BARDIGUES  
 BOUILLAC  
 BRESSOLS  
 CASTERA BOUZET  
 CAYLUS  
 COMBEROUGER  
 DUNES  
 ESPALAIS  
 FAJOLLES  
 FENEYROLS  
 GARIES  
 GENSAC  
 LABASTIDE DE PENNE  
 LABOURGADE  
 LACOURT ST-PIERRE  
 LAFRANCAISE  
 LARRAZET  
 LE CAUSE  
 MAUBEC  
 MERLES  
 MONTAGUDET  
 MONTBARLA  
 ORGUEIL  
 POUPAS  
 PUYLARDE  
 SISTELS  
 ST-CIRQ  
 ST-GEORGES  
 ST-NAUPHARY  
 ST-SARDOS  
 STE-JULIETTE  
 VERLHAC TESCOU

M. DUPOND  
 M. MATILDE  
 M. IBRES  
 M. WATTEL  
 M. SERVIERES  
 M. ANONIOLLI  
 M. MORELLINI  
 M. MOLLE  
 M. MIRAMONT  
 M. BIGET  
 M. TONIN  
 Mme FABAROL  
 M. BONESTEVE  
 M. SAMAIN  
 Mme PIZZINI  
 M. SEGONNE  
 Mme SOBOL  
 M. COUREAU  
 M. DAYREM  
 M. HOZJAN  
 M. BENOIS  
 M. CHERON  
 M. PUJOL  
 M. KENDALL  
 Me GILLES  
 M. QUARGENTAN  
 M. BAILLS  
 M. PAGES  
 M. LACAM  
 M. FENIE  
 M. GIBERT  
 Mme EMP TAZ

**Pouvoirs à :** M. LONGAGNE (MAS GRENIER) pour M. PECH (AUCAMVILLE)  
 M. GUIRBAL (ESPARSAC) pour M. DUPONT (BALIGNAC)  
 M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)  
 M. BOUISSET (MONTRICOUX) pour M. TSCHOCHÉ (BRUNIQUEL)  
 M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. BENECH (CASTELSARRASIN)  
 M. LINSTRISEUR (MIRABEL) pour Mme DAMAGGIO (CAYRAC)  
 M. FAURE (CUMONT) pour M. DIANA (GIMAT)  
 M. MAGNAC (LES BARTHES) pour M. SPIGA (LABASTIDE DU TEMPLE)  
 M. BAQUE (GOAS) pour M. THAU (LAMOTHE CUMONT)  
 M. LANDOU (MONTFERMIER) pour M. SALOMON (MONTGAILLARD)  
 M. MALLEVIALLE (ST-PAUL D'ESPIS) pour M. TOURREL (NEGREPÉLISSE)  
 M. LABRUYERE (VILLEMADE) pour Mme CASTAGNE (PIQUECOS)  
 M. BECBEC (MARSAC) pour M. BREIL (PUYGAILLARD E LOMAGNE)  
 Mme DESHURAUD (CAZES MONDENARD) pour M. BELVEZE (SAUVETERRE)  
 M. BOYE (ST-NICOLAS DE GRAVE) pour M. TABARLY (SEPTFONDS)  
 M. MOURGUES (REALVILLE) pour M. AURIENTIS (ST-AMANS DE PELLAGAL)  
 M. TRAMUZZI (ST-CIRICE) pour Mme CRESSON (ST-LOUP)  
 M. MARTY (GRISOLLES) pour M. TUYERES (VERDUN SUR GARONNE)

**Membres en exercice : 195**

**Membres présents : 112**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 18**



Assistaient également à la séance :

M. BERTELLI, Conseiller départemental  
 M. ALBUGUES, Conseiller départemental  
 M. ALAZARD, Maire de Montalgu de Quercy  
 M. ROUQUIER, Maire de Valeilles  
 M. HARTMANN, Directeur Régional Nord Midi-Pyrénées d'Enedis  
 M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,  
 Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF  
 Mme LAMRANI-CARPENTIER, Directrice adjointe - Direction Départementale des Territoires  
 M. DOR, Référent concession EDF  
 M. BLANC, Consultant concession Enedis  
 M. LABORIE, Interlocuteur privilégié Enedis  
 M. VASSILIADIS, Chargé de communication Enedis  
 M. LANCE, Responsable concession GRDF  
 M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF  
 M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint  
 Mme DANIEL, Chef de service - Direction Départementale des Territoires  
 M. JANNIN, Directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange  
 M. CAUSSE, Correspondant réseau des Collectivités Locales  
 Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,  
 et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, de nombreux élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. MARTY (Barry d'Islemade), M. VERIL et M. OLIVIER (Belvèze), Mme LAINE (Bourg de Visa), M. TABARLY (Castanet), M. BIERGE (Dieupentale), M. LEMONNIER (Dunes), M. MONBRUN (Esparsac), M. GRAULIER (GARGANVILLAR), M. ANGLADE (Gimat), M. BISMES (Lapenche), M. ALAZARD (Montalgu-de Quercy), M. GARY (Montbarla), M. LOY (Montech), M. DURAND (St Amans du Pech), M. RAYNAL (St Beauzell), M. TEULIERES (St Etienne de Tuilmont), M. LAFAGE (Touffailles), M. ROUQUIER et M. COUDRE (Valeilles), M. CABARES et M. HEBRARD (Varen), M. DELBREIL (Vigueron), M. BROUSSE-BOURNET (Villemade).

M. le Président remercie les Maires, délégués, amis et collègues de leur présence. Il rend hommage à Steeve Mangeon, chargé d'affaires de la région de Beaumont de Lomagne, Castelsarrasin, qui vient de décéder. Il était dévoué, aimait rendre service. Steeve prenait toujours beaucoup de plaisir à participer à l'organisation des assemblées générales. Professionnellement très impliqué, actif, dévoué, il aimait rendre service et aider ses collègues. C'était un homme intègre, respectueux des autres, refusant l'injustice et également passionné de sport. C'est avec le cœur gros et très affecté, et plus particulièrement ses collègues, que l'assemblée générale se tient. Aussi, M. le Président remercie le personnel du SDE 82 d'être présent aujourd'hui. Mme Bayles-Penche ajoute que Steeve était un collègue particulièrement apprécié et que toute l'équipe du Syndicat est en deuil. Un soutien, un accompagnement sera apporté, à tous les agents qui le souhaitent, par le service prévention et santé mis en place par le centre de gestion. Une minute de silence est observée pour Steeve Mangeon. Une minute est également observée en mémoire de M. Devay, ancien Maire de Dieupentale.

M. Descazeaux souhaite ensuite la bienvenue à Mme Annie Custody, élue Maire de Dieupentale et également nouvelle déléguée titulaire du SDE 82 et excuse le Président du Conseil départemental, Christian Astruc représenté par Jean-Claude Bertelli, Conseiller départemental du canton Quercy-Aveyron. Il remercie également de leur présence Mathieu Albugues, Conseiller départemental du canton Pays de Serres Sud-Quercy, Michel Rouquier, Maire de Valeilles et M. Robert Alazard, Maire de Montalgu-de-Quercy, qui accueillent le SDE 82 ainsi que M. Jolibert, Payeur adjoint. Les communes du Pays de Serres reçoivent toujours très chaleureusement le Syndicat depuis de nombreuses années et c'est avec plaisir que cette assemblée est organisée dans ce secteur, à proximité du Lot-et-Garonne. Le Président indique que les concessionnaires, Enedis, EDF et GRDF et les entreprises, nous rejoindront en cours de matinée. Le dossier relatif au renouvellement du contrat de concession doit en effet être abordé, hors de leur présence. L'aboutissement de ce contrat est le fruit d'une longue période de négociations et de travail particulièrement intense pour les services que ce soit ceux du Syndicat ou d'Enedis. La signature de ce contrat aura lieu le 6 décembre sous réserve de l'accord de l'assemblée délibérante. Pour ce qui concerne les points à l'ordre du

jour, outre les sujets de gestion courante, plusieurs dossiers seront évoqués, dont un grand nombre s'inscrit dans la stratégie de développement des actions du Syndicat en matière de transition énergétique. S'agissant d'un enjeu incontournable pour le département, le SDE 82 s'engage auprès des communes mais également de leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour les accompagner à concrétiser, sur leur territoire, leurs différentes démarches de développement des énergies renouvelables.

Le Président propose ensuite aux élus de feuilleter le bulletin et le rapport d'activité 2017, remis avec le dossier de réunion. Ces publications témoignent de l'activité dense et soutenue du Syndicat. Des travaux d'électrification rurale ont été réalisés pour plus de 18 millions d'euros représentant 401 chantiers. En matière d'éclairage public, un grand nombre de communes ont retenu la solution "led", diminuant ainsi la facture d'électricité. Les subventions versées sur l'ensemble des travaux communaux s'élèvent à 739 763 €. Enfin, ce rapport présente un bilan financier et social du SDE 82. Le bulletin 2018 est, quant à lui, consacré à la transition énergétique, notamment les différents partenariats auprès des EPCI, dans l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour mettre à la disposition des collectivités un outil d'aide à la planification du développement des énergies renouvelables. Le projet d'hydroélectricité est également évoqué. Le bulletin retrace enfin le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Syndicat, moment convivial et chaleureux, qui est par ailleurs rappelé par les nombreuses photos exposées à l'entrée de la salle des fêtes.

M. le Président salue l'arrivée de Mme Lamrani-Carpentier, Directrice adjointe de la DDT et donne la parole à M. Rouquier, Maire de Valeilles.

Après avoir salué l'ensemble des personnes présentes, M. le Maire de Valeilles souhaite s'associer au chagrin qui touche le Syndicat. Par quelques mots, il présente la commune de Valeilles de 252 habitants pour 1380 ha, qui accueille, avec plaisir, cette assemblée générale. Ce village, situé à l'Ouest de l'Occitanie, a une particularité du fait de sa proximité avec le Lot-et-Garonne : l'eau potable, l'irrigation mais également l'exploitation du réseau électrique dépendent de ce département. La commune est principalement tournée vers l'agriculture notamment la culture de semences et des vergers. Le tourisme est également une activité non négligeable avec ses gîtes ruraux, une chambre d'hôtes, un hôtel de grande qualité à proximité, sur la commune de St Beauzeil, ainsi qu'un camping 4 étoiles. M. le Maire remercie la Directrice et ses équipes pour la qualité du travail apporté et évoque les récents travaux de dissimulation dans le village ; la 1<sup>ère</sup> tranche étant terminée, la seconde est prévue au printemps 2019. Il termine en souhaitant une excellente réunion.

M. le Maire de Montaigu de Quercy prend à son tour la parole. Il est heureux d'accueillir le Comité syndical dans le Quercy. La commune, dont il est maire depuis 2008, compte 1330 habitants pour une étendue de 7600 ha, 18 habitants au km<sup>2</sup> et 11 églises. L'activité est essentiellement agricole toutefois une industrie de bois "C2R" avec 82 employés environ, a un projet d'extension dans le PVC et l'aluminium. Montaigu de Quercy a une base de loisirs avec un village vacances, un camping et une maison médicale pluridisciplinaire. Le Syndicat a investi en 10 ans environ 2 600 000 €. Une tranche de travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public est en cours pour 100 000 €. Des projets sont également prévus sur l'avenue de St Martin. M. le Maire remercie le Syndicat pour les aides apportées et convie l'assemblée, à l'issue de la réunion, à se retrouver pour le déjeuner.

M. Albugues, Conseiller départemental souhaite à tous la bienvenue et présente le canton du Pays de Serres Sud-Quercy. Il est composé de 24 communes réparties sur 2 circonscriptions législatives et trois communautés de communes (Pays de serres en Quercy, Terres des confluences et Plaines et coteaux de Lafrançaise). Il compte 13 400 habitants, seules quatre communes dépassent les 1000 habitants. L'économie est largement tournée vers l'agriculture avec une grande zone de production du chasselas autour de Cazes-Mondenard et Durfort-Lacapelette. L'industrie occupe elle aussi une place importante avec les entreprises C2R à Montaigu et Fauché à Lafrançaise. Commerçants et artisans sont nombreux ainsi que le service d'aide à la personne. A l'exception de Montaigu de Quercy et Valeilles qui viennent d'être présentées, M. Albugues prend quelques instants pour retracer les caractéristiques des autres communes du canton.

Belvéze, magnifique village en pierres blanches construit à flanc de collines avec sa nouvelle mairie et sa carrière, Boulac rebaptisée Boulac en Quercy accueille l'école française de parachutisme, Cazes-Mondenard, réputée pour le fort caractère de ses habitants mais au combien chaleureux, Durfort-Lacapelette, célèbre pour ses platanes, Fauroux connue pour "rikiki plage", un lieu pour se rafraîchir et faire la fête, Labarthe célèbre dans le monde Occitan, Lacour reçoit toutes les autorités du Département, Lafrançaise chef-lieu est la plus peuplée, Lauzerte, magnifique cité médiévale, Miramont de Quercy se fait une beauté en refaisant pratiquement à neuf toutes les rues du village, Montagudet accueille le beau et célèbre belvédère, Montbarla, prise entre les deux eaux de la petite et de la grande Barguelonne, Puycornet, commune qui a la particularité de ne pas avoir de village, de bourg centre, Roquecor probablement la commune la plus cosmopolite et l'une des plus dynamiques, St Amans du Pech avec son école refaite à neuf, St Amans de Pellagal et son magnifique point de vue et son comité des fêtes plein de vitalité, St Beauzeil et son château de l'Hoste reste la commune la moins peuplée du canton, Ste Juliette, porte d'entrée des chemins de St Jacques de Compostelle, Sauveterre qui accueille un des quatre golf du Département, Touffailles avec ces immanquables touffailades,

Tréjols, partagée par une petite bande de terre, une incursion lotoise et pour terminer, Vazerac avec sa grande école.

M. le Conseiller départemental rappelle que ce canton est rural, plutôt isolé du reste du Département. La fermeture des écoles, des entreprises en souffrance, une population vieillissante et qui se paupérise selon les données de l'Insee, sont des réalités qui poussent les élus du canton à travailler pour un développement harmonieux et éviter la fracture Nord-Sud. M. Albugues ajoute que la lutte contre la désertification médicale, l'aménagement des routes et l'accès au numérique doivent avancer plus vite et plus loin. Il remercie M. le Président du SDE 82 pour avoir choisi ce canton, bien qu'éloigné, pour tenir l'assemblée générale. Il termine en souhaitant à tous une bonne réunion de travail et une bonne journée.

M. Descazeaux souligne la qualité de la vie dans ce canton et le travail réalisé par les conseillers départementaux et maires qui œuvrent pour les communes isolées et très rurales. Il remercie M. Albugues pour ce voyage au Pays de Serres et propose de débiter la réunion.

\*\*\*\*\*

## I - Délibérations

### ➤ Cahier des charges de concession : Nouveau contrat

M. le Président rappelle la réunion du 4 juillet 2018 au cours de laquelle ont été présentés et détaillés tous les éléments techniques, et notamment les enjeux ciblés localement, du nouveau contrat de concession dont la durée sera de 25 ans. La concession de distribution d'électricité est particulière en raison du monopole national d'Enedis sur 95 % du territoire. Enedis et EDF sont donc les concessionnaires obligés pour la conclusion des concessions. Aussi les leviers de négociations au niveau local sont donc relativement limités. Le Syndicat a mené ses négociations sur la base du modèle national du cahier des charges de décembre 2017 conclu entre la Fédération Nationale, Enedis, EDF et France Urbaine. Lors des divers échanges, le Syndicat a travaillé sur les leviers propres à son territoire concessif avec pour seul objectif : préserver le service public de distribution d'électricité de demain. Le Président indique que ces documents ont tous été transmis pour que chacun puisse prendre le temps d'en prendre connaissance. Aussi, la présentation qui va suivre sera une synthèse de presque un an de négociations. Ces dernières ont porté sur la redevance, les conventions cartographiques, la maîtrise d'ouvrage, le schéma directeur d'investissement (SDI) et les programmes pluri-annuels d'investissement (PPI) ; le SDI est fixé pour toute la durée du contrat avec une possibilité de révision et les PPI sont déclinés pour 4 ans. Le Président donne la parole à Mme Bayles-Penche pour préciser ces points.

Le premier concerne la redevance de concession. La redevance R1 est reconduite et actualisable. La prime à la départementalisation, de l'ordre de 300 000 €, est maintenue. Quant à la redevance R2, elle est versée par Enedis sur la base de plusieurs paramètres notamment les travaux réalisés par le Syndicat y compris désormais les actions liées à la transition énergétique.

Pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, le Syndicat avait, dès lors que le modèle national avait été retenu, la possibilité de demander la maîtrise d'ouvrage pour le raccordement des producteurs inférieur à 6 Kva et le raccordement des nouveaux bâtiments publics inférieur à 36 Kva. Le SDE 82 a donc opté pour cette maîtrise d'ouvrage complémentaire. Cependant, à la demande des représentants élus du Comité technique, le Syndicat a négocié la possibilité de réaliser également les branchements dans le prolongement des extensions de réseau dans la mesure où ces deux prestations sont réalisées simultanément. L'intérêt n'était pas d'augmenter sa part de maîtrise d'ouvrage mais de faciliter la lisibilité pour les administrés quant à l'intervention de l'entité qui allait réaliser l'extension et le branchement. La simplification administrative, pour le demandeur, a été prépondérante dans la validation au niveau national. Ainsi, pour ce type de raccordement, une seule et même entreprise interviendra.

Pour ce qui concerne le diagnostic, le SDI et le PPI, ces documents sont fondamentaux puisqu'ils constituent la projection à terme du niveau de qualité souhaité du réseau de distribution publique d'électricité. Or, compte-tenu du contexte particulièrement évolutif inhérent à la transition énergétique, que ce soit en termes d'évolution technologique, de modification d'habitude de consommation, d'évolution de la population, avoir une vision de ce que sera l'électricité de demain est difficile à appréhender. Autant d'éléments qu'il convenait d'entrevoir pour définir, à partir du diagnostic initial, des axes de développement et des ambitions partagées.

Un focus a donc été établi sur l'état du réseau à la signature du nouveau contrat. Aux termes de différents échanges, le SDE 82 et Enedis sont parvenus à un accord global. En effet, sur certains points, compte-tenu de visions divergentes, il a été convenu de prévoir une mise à jour de ce diagnostic dès lors que l'ensemble des données sera transmis. Le SDE 82 souhaite également prendre en compte le développement des usages et parvenir à la fiabilisation des inventaires principalement sur les équipements de postes, les réseaux basse tension, les colonnes montantes et le réseau HTA souterrain CPI (câble papier imprégné). Il estime en effet ne pas avoir, à ce jour, suffisamment de recul sur l'efficacité des opérations de prolongement de durée de vie



engagées par Enedis. Par ailleurs, en l'absence d'information concernant les incidents, leur nature, leur localisation, le Syndicat a acté la nécessité pour Enedis d'engager les démarches nécessaires à la transmission de ces informations.

Concernant le SDI, son écriture reprend les valeurs repères, les objectifs fixés en matière de qualité du réseau. Ces indicateurs devront vérifier si les engagements du concessionnaire à réaliser les investissements sont tenus. Quelques cibles principales pour l'amélioration de la qualité du réseau sont citées : le critère B (temps de coupure) qui est encore supérieur à la moyenne nationale et à celui des concessions rurales comparables au SDE 82 et les travaux de sécurisation. Le PPI, quant à lui, qui représente la déclinaison sur une période de 4 ans des éléments du SDI, retrace le programme d'investissement, constitué des chantiers à réaliser, établi conjointement par Enedis et le Syndicat.

Sur les conventions cartographiques, le Syndicat s'est assuré qu'Enedis puisse transmettre toutes les données nécessaires au Syndicat et aux collectivités pour l'élaboration de leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Enfin, sur l'article 8, relatif aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement, le montant attribué est porté à 250 000 €. On peut relever plus de souplesse sur les modalités d'application. Le pourcentage de fils nus traités n'est plus comptabilisé par affaire mais au nombre d'affaires. Les crédits non utilisés pourront être désormais reportés l'année suivante, à hauteur de 40 %.

M. Campagnat, délégué de la commune d'Auvillar demande comment Enedis justifie sa position de refus de toute notion d'engagement sur le schéma directeur. Mme Bayles-Penche répond en effet qu'Enedis a refusé tout au long des rencontres la notion "d'objectif" et a privilégié la notion "d'ambition". Aucun argument n'a pu infléchir la position d'Enedis qui ne souhaitait pas, en retenant la notion d'objectifs, que lui soit opposée une obligation d'atteinte des seuils fixés. Toutefois le Cahier des Charges prévoyant des pénalités, dans la mesure où les engagements ne seraient pas respectés, le Syndicat a accepté la notion d'ambition.

M. Descazeaux conclut qu'à l'issue des négociations, les actes proposés constituent dans leur ensemble un accord équilibré et que les trois points soulevés mériteront d'être réexaminés à l'occasion d'une prochaine révision du contrat par avenant. Il rappelle ces trois points ; tout d'abord le nécessaire suivi et approfondissement du diagnostic permettant d'envisager une actualisation des PPI, voire une révision du SDI ciblée par des actions renforcées ; la possible évolution de la répartition de la maîtrise d'ouvrage dans l'attente de développement éventuel pour le raccordement d'installations de production ; et enfin, la prise en compte en matière de transition énergétique, des actions que pourrait conduire le Syndicat à l'issue des discussions conduites par Territoire d'Energie Occitanie.

**Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, les propositions du Président et l'autorisent à signer les documents présentés et à les exécuter.**

M. Descazeaux accueille les représentants d'Enedis, d'EDF, de GRDF. Pour Enedis : M. Hartmann, Directeur Régional Nord Midi-Pyrénées, M. Viry, Directeur Territorial, M. Blanc, Consultant concession M. Laborie, Interlocuteur privilégié, M. Vassiliadis, Chargé de communication. Pour EDF : Mme Albouy-David, Directeur de développement, M. Dor, Référent concession. Pour GRDF : M. Lance, Responsable concession, M. Fayol, Interlocuteur privilégié. Il salue également M. Jannin, Directeur des relations avec les collectivités locales pour Orange et M. Causse, Correspondant réseau des Collectivités Locales ainsi que les entreprises.

M. Hartmann indique qu'il souhaitait être présent aujourd'hui pour marquer l'importance de ce moment et la fin des négociations. Il remercie tous les acteurs, nombreux, qui ont travaillé à ce nouveau contrat qui s'inscrit dans la continuité des 25 précédentes années où l'autorité concédante et les concessionnaires ont veillé à la qualité de l'électricité et ce pour l'intérêt du territoire. Les 25 prochaines sont un autre défi avec la transition énergétique. M. Hartmann remercie encore vivement tous ceux qui ont contribué, sur un an, à l'écriture d'un contrat parfaitement adapté au territoire. M. Descazeaux souligne, bien que les négociations aient été parfois très difficiles, le bon état d'esprit et les relations chaleureuses qui lient le SDE 82 et Enedis. Il termine ses propos en indiquant toute sa satisfaction par la conclusion de ce contrat élaboré dans l'intérêt des communes.

#### **> Approbation des procès-verbaux des séances du 12 avril et du 4 juillet 2018**

Les procès-verbaux du 12 avril et du 4 juillet 2018, adressés aux délégués avec la convocation, n'appellent pas d'observation.

**Le Comité Syndical les approuve à l'unanimité.**

#### **> Production hydroélectrique : Résultat de l'étude de faisabilité**

M. le Président rappelle que le Comité syndical avait autorisé le Syndicat à lancer une étude de faisabilité pour la production hydroélectrique à partir des écluses le long du canal latéral à la Garonne. Il remercie les membres du Comité de pilotage qui ont été très présents et très actifs aux réunions de ce grand projet novateur pour le Syndicat. Sur le plan technique, trois prestations ont été réalisées, une étude géologique, une étude sur les raccordements au réseau avec Enedis et une étude de faisabilité globale, intégrant les données issues des deux premières études. Cette étude permet ainsi d'avoir une vision sur les différentes autorisations

nécessaires, les contraintes techniques, les hypothèses d'équipement mais également le prévisionnel financier.

M. Puntonet présente le résultat de ces trois études : De l'étude géologique, il ressort que les 20 sites étudiés nécessiteront des fondations semi-profondes, sur pieux de 5 à 10 mètres de profondeur. Quant à l'étude réalisée par Enedis, pour déterminer les conditions techniques et financières du raccordement de chacune des centrales, il s'avère que les travaux à envisager paraissent raisonnables avec un coût par site variant de 8000 € HT et 57 000 € HT.

Trois types de dérivation sont relevés : la dérivation aérienne adossée à une voirie, la dérivation aérienne adossée au canal et la dérivation souterraine. Au regard du ratio "productibles, coûts et produits attendus", les sites qui paraissent le plus intéressants sont ceux qui ont une dérivation aérienne adossée à une voirie. Deux solutions techniques, avec un rendement comparable, peuvent être envisagées, la turbine Kaplan et la vis d'Archimède qui offre plusieurs avantages : meilleure garantie de protection piscicole, esthétique favorable à l'environnement et impact visuel moindre. Au regard des résultats de l'étude, il est proposé de réaliser un premier programme des 6 sites les plus performants, en l'occurrence quatre sites sur Montech, dont celui de la pente d'eau pour lequel le Conseil Départemental projette un aménagement touristique et, deux sur Castelsarrasin. Au préalable, la réalisation de ces projets nécessitera des autorisations tant au titre de la Loi sur l'eau pour la protection des milieux aquatiques qu'au titre du Code de l'environnement pour évaluer l'impact environnemental en analysant les incidences directes et indirectes du projet. La Mission Régionale d'autorité environnementale d'Occitanie devra également rendre un avis. Quant au droit de l'urbanisme, une déclaration préalable devrait à priori suffire.

M. Gayral, délégué de la commune de Corbarieu reconnaît une démarche novatrice et originale pour le Département. Le choix des sites retenus est intéressant et pertinent notamment pour Montech puisqu'en plus de la démarche pédagogique c'est la possibilité de se coordonner avec les travaux touristiques envisagés par la commune de Montech et le Conseil Départemental.

M. Gabach, 1<sup>er</sup> Vice-Président et délégué de la commune de Lamothe-Capdeville demande si la forme juridique pour l'occupation du sol est une concession.

Mme Bayles-Penche répond que le volet juridique fera l'objet d'une présentation en détail, au Comité syndical lors d'une prochaine assemblée générale. Elle précise toutefois qu'une convention de gouvernance est actuellement à l'étude et qu'ensuite il conviendra de définir le mode d'occupation et d'exploitation des ouvrages. En tout état de cause, une redevance d'occupation du domaine public sera à verser par le Syndicat à VNF. Mme Bayles-Penche explique que plusieurs montages juridiques sont possibles ; partenariat privé-public (Syndicat/Opérateurs), Syndicat/VNF ou encore un projet porté intégralement par le Syndicat tant pour l'investissement que pour l'exploitation. Le mode d'exploitation dépendra du montage qui sera retenu.

**Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à poursuivre l'étude sur une première tranche de 6 sites : 10, 11, 12, 13, 16 et 17 et la démarche avec VNF pour la mise en œuvre d'une convention de gouvernance.**

➤ Partenariat avec la Direction Départementale des territoires (DDT) : Marché d'étude et conventionnement

M. le Président indique qu'en raison des contraintes actuelles en matière de protection de l'environnement, des objectifs d'économie d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables (EnR), les collectivités sont conduites à inscrire leurs politiques dans une logique de développement durable. C'est pourquoi, les services de la Direction Départementale des territoires (DDT) et du SDE 82 se sont rencontrés à plusieurs reprises pour mener une réflexion sur ce thème et définir quel pouvait être leur appui pour les collectivités dans leur démarche de développement d'énergies renouvelables. La DDT apporte sa contribution sur la connaissance du territoire, sur son conseil aux collectivités, ses avis et autorisations ; le Syndicat, quant à lui, intervient dans une multitude d'actions autour de cette thématique et connaît les réseaux. Il paraît opportun de mobiliser ces diverses compétences pour co construire un cadre de référence qui pourrait être mis à la disposition des territoires. M. Descazeaux donne la parole à Mme Lamrani-Carpentier qui va présenter ce dossier.

Mme Lamrani-Carpentier témoigne de la relation de travail entre les services de la DDT et du SDE 82, mobilisés pour proposer aux collectivités du Département, une collaboration et une convention de partenariat. Elle rappelle la loi de transition énergétique qui prévoit que la part des énergies renouvelables soit portée à 32 % d'ici 2030. La part est aujourd'hui de 20 %. Parallèlement, la Région affiche une ambition encore plus forte, celle de devenir une Région à énergie positive avec la volonté de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables d'ici 2050. Une augmentation massive des énergies renouvelables est donc à effectuer et le Tarn-et-Garonne a de nombreux atouts pour y parvenir. Notre territoire peut accueillir massivement l'énergie solaire, l'éolien, la production hydroélectrique, le bois mais aussi la méthanisation avec une production agricole importante dans le Département. Aujourd'hui, il est constaté que les grands projets de centrales photovoltaïques, d'éoliens ou de réseaux de chaleur se déploient au gré des opportunités. Mme Lamrani-Carpentier donne l'exemple de centrales photovoltaïques qui apparaissent sur des terres agricoles riches, sur des secteurs paysagés à forts enjeux, sur des secteurs naturels à préserver, alors qu'elles pourraient se déployer de manière massive dans des zones d'activités, des zones commerciales, des parkings.

Par rapport à ces enjeux agricoles, paysagés voire environnementaux, il convient de mener en amont une réflexion sur la localisation des secteurs potentiels d'accueil de ces installations.

La DDT, service de l'Etat et le SDE 82 souhaitent accompagner les collectivités dans cette réflexion et mettre en place une stratégie territoriale afin d'organiser le développement des projets EnR, dans un cadre cohérent avec l'aménagement du territoire. Mme Lamarani-Carpentier rappelle qu'au cœur de cette stratégie, ce sont les collectivités territoriales qui doivent impulser cette réflexion en amont et la décliner dans leur PCAET mais aussi dans les PLU, PLUI voire les SCOT. Dans ce contexte la DDT et le SDE 82 se sont associés pour élaborer conjointement, à l'échelle du Département, ce qu'on pourrait appeler "un cadre de référence territorial". Le but est bien d'amener les collectivités à décliner dans leurs documents d'urbanisme les potentialités qu'offre leur territoire pour accueillir des projets EnR et les impulser sans subir les propositions de projets des opérateurs. Le SDE 82 et la DDT proposent de travailler avec l'ensemble des collectivités pour établir cette stratégie territoriale et de leur fournir tous les outils règlementaires, financiers ou opérationnels. Mme Lamrani-Carpentier termine en précisant que l'Ademe est associée à cette démarche et qu'elle apportera des financements.

M. Astoul, Maire de Villebrumier et délégué est favorable aux échanges proposés permettant ainsi aux élus d'être mieux renseignés.

Mme Lamrani-Carpentier précise que M. le Préfet a prévu de réunir, en janvier 2019, l'ensemble des collectivités pour engager cette démarche et évoquer le développement des éoliennes. L'objectif est d'amener une territorialisation des EnR avec des outils très concrets.

M. le Président indique que le budget de cette étude de faisabilité est de 100 000 € avec le concours de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui, participera à hauteur de 30 000 €, de l'ADEME à priori à 40% et le Syndicat apportant le complément soit 30 %.

**Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à signer la convention de partenariat avec l'Etat, représenté par la DDT et tous les autres documents inhérents à ce projet, à engager les démarches relatives à l'appel des subventions, à lancer et à signer le marché d'étude correspondant.**

#### ➤ Marché d'éclairage public : Renouvellement

Le marché de travaux d'éclairage public pour les opérations dites « isolées » c'est-à-dire non liées à des opérations de travaux d'électrification rurale, a été conclu pour une durée de 24 mois avec possibilité de reconduction pour une nouvelle période de 2 ans, sous réserve d'une notification de décision de reconduction 3 mois avant l'expiration du terme du marché soit le 19 avril 2019. Pour mémoire, 2 entreprises sont titulaires des 3 lots, l'entreprise SPIE pour le lot A et INEO pour les lots B et C. A ce jour, 548 574 € HT ont été réglés sur ce marché répartis à hauteur de 204 323 € pour la SPIE et 344 251 € pour INEO.

**Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la reconduction de ce marché pour une nouvelle période de 2 ans et à signer les pièces correspondantes.**

#### ➤ Médiateur des litiges de consommation : Conventonnement avec CM2C

En application de l'article L.612-1 du Code de la consommation tout professionnel doit offrir aux consommateurs une possibilité de recours effectif à un médiateur des litiges de consommation. Cette obligation s'impose au SDE 82 en tant qu'exploitant des bornes de recharges de véhicules électriques. La FNCCR recommande à ses adhérents de conclure « une convention de partenariat et de prestations » avec le centre de médiation de la consommation de conciliateur de justice (CM2C). Quant aux modalités financières, le montant de l'adhésion est de 120 € HT pour 3 ans et le coût des prestations est de 30 € HT pour la médiation à distance et de 70 € HT pour une médiation en présentiel.

**Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à adhérer à ce dispositif et à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.**

#### ➤ Personnel

- Modification de l'organigramme du SDE 82

Le contexte évolutif des missions liées aux orientations et aux objectifs de la Loi de Transition Energétique conduit le Syndicat à mener des actions innovantes, de nouvelles missions. M. le Président rappelle les projets déjà engagés : le déploiement des IRVE, la mutualisation des certificats d'économie d'énergie, la production hydroélectrique, le géo référencement de l'éclairage public, les groupements d'achat, les réseaux de chaleur avec certainement un premier projet pour 2019. Il indique qu'il convient de donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions en créant un service dédié à la transition énergétique : « le Service des Energies et Développement des Actions de Transition Energétique ». L'enjeu est primordial pour nos structures et le Syndicat est un des acteurs majeurs aux côtés des collectivités pour impulser et initier les nouvelles stratégies

d'évolution des énergies renouvelables. Ce nouveau service devra assurer entre autres la recherche de financements, le conseil auprès des collectivités mais également la gestion des phases opérationnelles des différents projets engagés. M. Descazeaux présente ensuite le nouvel organigramme, lequel a été transmis pour avis au Comité Technique (avis favorable rendu le 24/09/2018) et indique que ce service sera composé de 3 personnes dont Sébastien Chevet, responsable, assisté de deux conseillers en énergie (un dont le recrutement est en cours, suite à un départ et, un deuxième avec la création d'un poste).

M. Astoul souhaite que ce nouveau service puisse réfléchir sur la possibilité de fourniture de bois pour les communes concernées. Le SDE 82 ne peut investir dans des études pour des chaufferies bois sans envisager le volet "fourniture".

M. Gayral trouve judicieux de conforter ce service à l'heure de la transition énergétique. Se doter de collaborateurs et de services compétents pour éclairer les élus sur des choix, des nécessités techniques et performantes, est nécessaire.

Mme Bayles-Penche confirme la nécessité de la création de ce service pour impulser toutes les actions qui sont nécessaires et qui doivent être portées par le Syndicat, y compris l'alimentation des chaufferies bois.

**Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, la modification de l'organigramme et la création du nouveau service " Service des Energies et Développement des Actions de Transition Energétique".**

- o Création et suppression de postes

M. le Président propose de créer deux emplois de grade de techniciens : le premier pour un avancement de grade suite à l'obtention du concours et le second pour le service "des énergies" qui vient d'être créé. Par ailleurs, il propose de supprimer les emplois devenus vacants en raison d'avancement ou de démission, à savoir, un poste d'adjoint administratif à temps complet, trois postes d'adjoint administratif de 2ème classe et un emploi d'avenir.

**Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, les propositions du Président.**

- o Création d'un emploi permanent à temps non complet

M. Descazeaux propose, pour faire face à une surcharge de travail résultant d'un accroissement d'activité temporaire ou saisonnière, comme chaque année, de créer un emploi non permanent à temps complet pour 1 an (soit du 01/01/2019 au 31/12/2019), du grade d'adjoint administratif inscrit au tableau des effectifs et de l'autoriser, à ce titre, à recourir à des agents contractuels. La rémunération de l'agent contractuel ainsi recruté sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade concerné.

**Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent à temps non complet pour l'année 2019.**

- o Mise à jour du tableau des effectifs

Compte tenu des mouvements de personnel intervenus en 2018, suite aux créations de postes, recrutements et reclassements, M. le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs qui comptera 31 emplois pourvus avec les derniers recrutements.

**Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs.**

### > Dossiers budgétaires

- o Décision modificative

Mme Frère présente la décision modificative qui s'élève à 1 029 711 € à raison de 474 820 € en fonctionnement et 554 891 € en investissement. L'enveloppe financière allouée aux programmes de travaux est complétée à hauteur de 489 000 €, générant des recettes supplémentaires au niveau de la TVA pour 65 891 €. Le prélèvement s'élève quant à lui à 423 109 €. La section de fonctionnement fait état de recettes supplémentaires, principalement en provenance des redevances de concession pour 374 866 €, recettes issues également des participations communales aux charges d'exploitation des bornes pour 21 000 € et de la vente de certificats d'économie d'énergie pour 78 954 €. En dépenses, il a été procédé à un ajustement des charges courantes et à l'inscription du virement permettant de financer les compléments sur les programmes de travaux.

**Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, la décision modificative proposée.**

- o Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget 2019

Mme Frère indique qu'il convient comme chaque année, dans l'attente de l'adoption du budget 2019, de prévoir un certain nombre de dépenses, qui ne figurent pas dans l'état des restes à réaliser, mais qui s'avèreraient urgentes. Dans ce cadre, il est proposé d'affecter des crédits aux postes "subventions d'investissement versées aux communes pour l'éclairage public" à hauteur de 220 000 € et "dépenses d'équipement du Syndicat" pour 25 000 €.

**Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, tel que présenté.**

➤ **Délibération du Comité syndical « Gaz »**

- GRDF : convention cartographique

M. le Président rappelle que les collectivités doivent pouvoir appréhender la dimension réseau, dans leur démarche de planification territoriale mais également pour leur projet d'aménagement. Pour cela, elles doivent disposer de données cartographiques de distribution de gaz naturel. La transmission de ces données numériques géo référencées nécessite la conclusion d'une convention de mise à disposition entre GRDF et le SDE 82.

**Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec GRDF.**

## II – Information du SDE 82

➤ **Géo-référencement : Suivi du projet**

M. Descazeaux rappelle la démarche engagée pour le géo référencement des réseaux sensibles (éclairage public, chaleur) pour le compte des communes qui souhaitent confier au SDE 82 cette mission. A ce jour, 123 communes (dont 26 unités urbaines sur les 34 que comprend le département et 97 communes rurales) ont manifesté leur intérêt pour cette démarche. Il rappelle également que les communes ont l'obligation de géo référencer leurs réseaux sensibles au 1er janvier 2019 pour les communes urbaines et au 1er janvier 2020 pour les autres. Cette prestation est financée par le Syndicat à hauteur de 25 % du montant TTC et les 75 % restants sont portés à la charge de la commune, à l'exception des 8 communes percevant la TCCFE pour lesquelles le taux est de 100 %.

Le dossier de consultation est finalisé et devrait être lancé prochainement. M. Chevet ajoute qu'à l'issue du choix du prestataire, le Syndicat adressera à toutes les communes un courrier avec le modèle de délibération, le modèle type de convention et les coûts fixés dans le cadre de ce marché de manière à ce que les communes aient tous les éléments pour se positionner.

➤ **Certificats d'économie d'énergie**

Depuis la mise en place du dispositif de mutualisation, ce sont 93 communes qui confient la valorisation des certificats d'économie d'énergie au SDE 82. M. Descazeaux invite les communes qui ont réalisé des opérations d'économie d'énergie en 2018, à transmettre la copie des factures au SDE 82 afin d'étudier la valorisation potentielle de ces investissements. M. Chevet rappelle, en effet, que certaines communes n'ont pas encore retourné le questionnaire adressé par les services courant septembre.

➤ **Communes ayant transféré la compétence gaz au SDE 82**

De nouvelles communes ont transféré la compétence optionnelle gaz au SDE 82. Il s'agit des communes (non desservies) de St-Arroumex, St-Beauzeil et Varennes. Ainsi, ce sont 171 communes du Département qui ont opté pour ce transfert de compétence.

➤ **Chèque-énergie**

M. le Président revient sur l'information qu'il a transmise tout récemment aux élus concernant le chèque-énergie. 52 % des bénéficiaires en Tarn-et-Garonne n'utilisent pas le chèque-énergie. Face à ce constat, il convient de communiquer le plus largement possible, notamment dans le bulletin municipal. M. Glavarini, délégué de la commune de Sérignac indique qu'il appartient aux élus de recenser autour de chez eux les personnes qui sont en difficulté. Le nombre de chèque-énergie envoyé est bien inférieur au nombre de bénéficiaires, sans compter les personnes qui n'ont pas fait de déclaration d'impôts.



M. Descazeaux précise que le cheque-énergie est adressé par les services fiscaux après la déclaration de revenus. L' élu ne dispose donc pas des éléments nécessaires pour agir.

M. le Président donne la parole à M. Bertelli, représentant M. Christian Astruc. Il indique que le Département restera toujours auprès du SDE 82, partenaire incontournable sur les enjeux et projets de développement du territoire Tarn-et-Garonnais. Comme à l'accoutumée, l'ordre du jour est riche et les travaux sont conduits avec efficacité, rigueur et professionnalisme avec les équipes sous la bienveillante autorité de Mme la Directrice. M. Bertelli tient par ailleurs à souligner l'important travail effectué par les équipes du Syndicat et les élus, tout au long de l'année, pour mener à bien le renouvellement du contrat de concession. Le SDE 82 assure le développement du bon fonctionnement de la distribution d'électricité sur le territoire rural, c'est son cœur de métier et sa vocation initiale. Toutefois, il a su aussi, au fil des ans, engager les évolutions nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins des administrés. Le Syndicat s'est placé au plus près des enjeux actuels, en créant notamment un groupement d'achat de granulés bois, en dotant, le territoire départemental avec les communes, d'un réseau de 90 bornes de recharge pour véhicules électriques. M. Bertelli ajoute que le Conseil départemental s'est également lancé un défi, celui de déployer avec Tarn-et-Garonne Numérique, l'ADLS très haut débit pour l'ensemble des Tarn et Garonnais et les entreprises qui font vivre le territoire. Actuellement plus de 80 opérations de fibrage d'armoires sont implantées et permettront ainsi la mise ou montée en débit. L'objectif est de fibrer tout le territoire d'ici 3 ans et demi. Comme l'indique M. Bertelli : "Il ne fallait pas que la ruralité soit encore impactée négativement et qu'aux déficits des services publics ou médicaux s'ajoutent des sous-équipements en matière informatique qui auraient finis durablement de disqualifier les territoires ruraux". Il rappelle que le Conseil départemental continue à aider le Syndicat avec l'attribution d'une subvention annuelle d'un peu plus de 600 000 €. En effet, au moment où les niveaux de financement s'infléchissent, dans un contexte de difficulté économique, la solidarité vis-à-vis des administrés les plus vulnérables doit primer et la solidarité territoriale entre les collectivités se renforcer et se développer. C'est pourquoi, au niveau départemental, M. le Président Astruc souhaite poursuivre son accompagnement auprès des communes dans leurs démarches d'investissement pour améliorer le quotidien des Tarn-et-Garonnais. M. Bertelli remercie les élus et garde à l'esprit "la conviction qui nous anime tous, celle de la vitalité et du dynamisme des territoires".

M. le Président remercie M. Bertelli pour ses propos et son soutien et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,



Robert Descazeaux